

du mardi 25 juin 2019

Compte administratif 2018

Le compte administratif est le bilan des recettes et dépenses réellement effectuées par la commune durant l'année civile écoulée. Le résultat cumulé en fonctionnement est de 2 247 058€ (1 717 823€ en 2018 et report de 529 235€ de 2017); et de -1 862 057€ en investissement (411 443€ en 2018 et -2 273 501€ reporté de 2017). L'excédent global de l'exercice 2018 s'élève à 336 138€. 3 Abstentions : 1 UDI ; 2 ARIAL/EELV

Décision modificative

Le conseil vote une décision modificative pour le budget principal qui s'équilibre à 226 146€ en fonctionnement et à 969 267€ en investissement. 9 Abstentions : 4 Prog, Rep; 1 UDI; 1 LR; 2 ARIAL/EELV; 1 Div. Opp

Garantie d'emprunt

La ville accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 97 181€ souscrit par Val Touraine Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celui-ci est destiné à l'opération d'acquisition-amélioration du logement situé 29 impasse de l'Égalité. Unanimité

Modification en 2020 du conseil métropolitain

La répartition des sièges de conseillers métropolitains par commune sera modifiée à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020. Le conseil prend acte du nombre de sièges pour Saint-Pierre qui s'élèvera à 4 soit 1 de plus et approuve la création de 5 sièges

supplémentaires de conseillers titulaires. Unanimité

Tarifs du centre culturel et de l'école de musique

À compter du 1^{er} septembre : ateliers d'arts plastiques, danse hip-hop, formation musicale, instruments, pratiques collectives, atelier musiques actuelles de 8,90€ à 11,40€/mois, 11,40€/mois pour les adultes et 29,20€/mois hors commune ; atelier autour de la guitare de 13€ à 15,60€/mois, 15,60€/mois pour les adultes et 33,30€/mois hors commune ; carte Ciné Jeunesse avec cinq séances à 5€40 ; chorale adulte 10,40€/mois et 18,70€/mois hors commune. La location simple du centre culturel s'élève à 286€ et à 668€ avec régie lumière et/ou aménagements spécifiques. Unanimité

Tarifs de la cantine

À compter du 1^{er} septembre : repas réguliers de 1 à 3 jours, de 1,36€ à 3,32€ en maternelle, de 1,60€ à 3,96€ en élémentaire ; le forfait annuel de 17,68€ à 43,16€/mois en maternelle, de 20,80€ à 51,48€/mois en élémentaire. Prix du repas à la résidence autonomie de 2,59€ à 9,24€ ; 5,46€ pour le personnel et les enseignants. Unanimité

Dotation solidarité urbaine

La Dotation solidarité urbaine (DSU) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Le conseil approuve le rapport

retracant l'utilisation de la DSU pour l'exercice 2018. 1 Contre : UDI

Maraîchage bio rue de la Morinerie

Guillaume Geffard souhaite implanter une activité de maraîchage bio à la Morinerie, derrière les serres municipales. Le projet d'exploitation se développerait sur environ trois hectares et prévoit 75% de vente directe et 25% de vente en circuit court. La ville met en place un bail rural environnemental de dix-huit ans sur un terrain communal de 31 395 m² rue de la Morinerie pour un loyer annuel de 714,17€. Unanimité

La Rabouilleuse dans le vieux Saint-Pierre

La ville établit une convention de mise à disposition gratuite d'un bâtiment et d'un ensemble de machines-outils à main situés 58 rue Gabriel-Péri, pour l'association La Rabouilleuse, basée à Rochecorbon, afin qu'elle y installe un atelier de menuiserie pour la construction et l'entretien de bateaux de Loire. En échange, l'association entretiendra le bâtiment et les outils, et s'engage à ouvrir les lieux aux habitants pour certaines occasions. Unanimité

Enquête publique sur les cours d'eau et le Petit Cher

Le conseil approuve les travaux de restauration du Filet et du Petit Cher, tels que décrits dans le dossier soumis à enquête publique. Unanimité

Vœu pour la défense du poste « Animation-Lecture »

Le conseil demande de suspendre la nouvelle définition du poste « Animation-Lecture » et d'engager une concertation pour permettre, en partenariat Ville/Éducation nationale, de définir le contenu de son intervention, tout en maintenant les échanges avec les écrivains pour tous les niveaux de classe et tous les établissements. L'inspection académique a décidé de remettre en cause le fonctionnement actuel du poste consacré à l'Animation-Lecture, d'obliger l'enseignante qui occupe actuellement ce poste à le quitter et, sans aucune concertation, de modifier profondément le partenariat Municipalité/Éducation nationale.

L'Animation-Lecture, lancée en 1968, a pour but de développer chez les élèves le goût et la pratique de la lecture et de l'écriture en transmettant une première culture littéraire par la rencontre d'auteurs et d'illustrateurs de littérature jeunesse.

Le conseil municipal ne comprend pas cette transformation qui vide le poste de sa substance, alors qu'en plus des interventions dans les classes et du travail avec la bibliothèque municipale pour l'intervention des auteurs, il permet chaque année à une cinquantaine de classes et un millier d'enfants de Saint-Pierre de mieux maîtriser lecture et écriture. Au moment où la ville prolonge l'Animation-Lecture par la création d'un festival autour de la littérature jeunesse – le seul en Indre-et-Loire – cette décision est inappropriée et elle va, de surcroît, à l'encontre de circulaires ministérielles qui précisent par exemple : « Former à la fois de bons lecteurs et des lecteurs actifs ayant le goût de la lecture fait partie des missions fondamentales de l'école ».

Ce poste favorise l'engagement des enseignants de notre commune : la qualité des travaux présentés aux parents lors du final, les témoignages des élèves comme de leurs parents ont toujours amené les directeurs académiques à maintenir et confirmer l'intérêt de ce poste. Unanimité